

## Fiche d'inscription à la garderie du soir

Commune de Lainville-en-Vexin

Pour le mois de : ...

Nom de l'enfant	Prénom	Classe

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

**Extrait du règlement (Article 8) :** L'inscription devra être faite au moins huit jours à l'avance (il est possible de s'inscrire à la semaine, au mois, au trimestre, à l'année). L'inscription sera faite par l'intermédiaire de la fiche d'inscription, qui sera remise soit en mairie, soit dans la « pochette garderie » située dans l'école (couloir des maternelles).

**Sans cette fiche, l'enfant ne sera pas considéré comme inscrit.**